

EXEMPLE DE COURRIER DE L'ENTREPRISE AU SALARIE

« Pavé Salaré »

« Adresse »

....., le

**OBJET : Maintien de votre couverture de prévoyance complémentaire au titre de la Portabilité
CCN des Cabinets ou entreprises de Géomètres-Experts, Géomètres-Topographes, Photogrammètres
et Experts Fonciers**

Madame, Monsieur,

En votre qualité de salarié, vous bénéficiez actuellement de la couverture de prévoyance complémentaire « Prévoyance » (décès, incapacité, invalidité) en vigueur au sein de notre entreprise.

La fin de votre contrat de travail au .../...../.... ne remet pas en cause le bénéfice de cette couverture, en application de l'avenant du 4 novembre 2010 à la Convention Collective du 13 octobre 2005.

Vous bénéficiez du maintien de votre couverture à compter de cette date **et ce pour une durée maximale de..... mois**. Cette durée découle de la durée de votre dernier contrat de travail, appréciée en mois entiers, sans pouvoir excéder 9 mois.

Vous devrez toutefois adresser à Humanis Prévoyance le justificatif initial attestant de votre prise en charge par l'assurance chômage. Pour toute demande de prestation, vous devrez fournir l'attestation mensuelle de paiement de vos allocations chômage de la période en cours.

Ce maintien prendra fin en tout état de cause dès lors que vous cesserez de bénéficier des allocations du régime d'assurance chômage (notamment en cas de liquidation de la retraite, décès, radiation des listes du Pôle Emploi...) ou que vous n'apporterez plus la preuve de leur bénéfice durant la période de maintien de couverture.

Vous êtes couvert sans paiement de cotisation, le financement étant mutualisé au niveau du régime.

Les évolutions de garanties des salariés vous seront appliquées.

Nous officialiserons votre demande de maintien, lors de votre solde de tout compte, au travers du formulaire fourni par l'organisme assureur du régime de prévoyance complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait en deux exemplaires (un pour la DRH, un pour le salarié)

« Qualité »

« Signature »